

Rapport sur la situation des minorités sexuelles au Burundi pour la 15^e session de l'Examen périodique universel des Nations Unies pour le Burundi.

Rapport soumis par MUCO Burundi en partenariat avec ILGA, International Lesbian Gay Association

MUCO

Email : hatheoph@hotmail.fr

Historique de MUCO

MUCO w'urwaruka «Jeunes Lumières du Burundi» est une organisation qui milite pour les droits des lesbiennes, gays, personnes bisexuelles et transgenres (LGBT) au Burundi et en particulier dans les zones rurales.

La naissance de MUCO en date du 28/10/2010 est le fruit de dialogues du militant homosexuel Théophile HABONIMANA BURIZA avec les jeunes de la communauté LGBT vivant en zone rurale, du constat de leurs conditions de vie (accès difficile à l'éducation, pauvreté...). Fondateur de l'association, Mr HABONIMANA BURIZA qui avait par ailleurs présidé HUMURE asbl, a créé MUCO en association avec 5 personnes.

L'association dont la devise est « Droit, Sagesse, Tolérance, Fraternité » vise à promouvoir et protéger les droits de ces jeunes personnes homosexuelles vulnérables dans des domaines variés : santé, droit à la vie, droit à l'éducation...

Elle œuvre pour combattre l'injustice faite à ces jeunes LGBT particulièrement vulnérables en zone rurale au Burundi.

La mission de MUCO w'urwaruka « Jeunes Lumières du Burundi » comprend trois champs distincts :

***Droits de l'homme :**

L'organisation attache une grande importance au respect de tous les droits humains mais surtout les droits des minorités sexuelles avec la loi. Elle lutte contre l'homophobie, la discrimination et l'exclusion.

***Lutte contre le VIH/SIDA :**

MUCO mène de multiples activités visant à informer les HSH (hommes qui ont des rapports sexuels avec les hommes) quant aux risques liés au VIH/Sida et à la prise en soin de leur santé, avec un accent particulier sur leur santé sexuelle. Ces actions comprennent la sensibilisation, le dépistage volontaire du VIH/Sida, la formation de pairs –éducateurs membres de la communauté mieux à mêmes de communiquer avec les jeunes.

***Epanouissement :**

MUCO organise des activités socio-culturelles (visites touristiques, journées culturelles, kermesse, visites d'hôpitaux, rencontres avec la communauté...). L'association accompagne aussi les jeunes dans la conception d'activités génératrices de revenus à long terme tels que l'établissement de petits commerces, l'élevage ou l'agriculture.

Situation légale des personnes LGBT au Burundi

Le Burundi fait partie des pays qui ont récemment introduit la criminalisation des rapports sexuels entre adultes consentants de même sexe alors même qu'il n'existait aucune législation spécifique à ce sujet.

Loi N°. 1/05 du 22 avril 2009 portant sur la révision du Code pénal

Article 567: « Quiconque a des relations sexuelles avec une personne de même sexe est puni d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans et d'une amende de cinquante mille francs à cent mille francs ou d'une de ces peines seulement. »

Situation Globale de personnes LGBT

Les menaces et les insultes dans la rue à l'encontre des personnes homosexuelles sont des phénomènes courants perpétrés par la population. Ces agressions verbales ne sont pas sanctionnées par les entités publiques. Elles sont encouragées par un sentiment d'impunité lui-même généré par la législation homophobe en place.

Situation dans les zones rurales

Dans les zones rurales les discriminations et les violences subies par les personnes LGBT sont encore plus importantes que dans les villes à cause de la pression sociale et des stéréotypes. Le préjugé selon lequel l'homosexualité serait un phénomène apporté par les colonisateurs blancs est encore largement partagé par la population.

MUCO a subi des pressions des autorités publiques.

Sa direction a été convoquée en un premier temps le 30/5/2011 par la Documentation Nationale afin de savoir s'il y a des personnes homosexuelles dans la province de Gitega où MUCO travaille suite aussi à l'activité IDAHO 2011 que MUCO avait organisé comme thème "HOMOSEXUALITE ET LA JEUNESSE".

La deuxième convocation en date du 10/06/2011 a été faite par le Gouverneur, le directeur de la Documentation, le Commissaire régional, les Hauts grades de l'Armée nationale dans la province de Gitega où MUCO a un siège. L'administration voulait vérifier auprès des représentants de l'association si l'homosexualité existait dans la province. Elle visait d'autre part clairement à interdire à MUCO de mener ses activités.

Suite à ces convocations, le fondateur de MUCO Théophile HABONIMANA BURIZA a été emprisonné le 27/06/2011 pendant 2 heures au commissariat de Gitega. Une plainte aurait été déposée par un sous-officier de la Documentation Nationale, c'est-à-dire les services secrets du Burundi, ainsi que par des voisins du Fondateur de MUCO, car il aurait « fait promotion de l'homosexualité ».

Cas de discriminations constatées par MUCO

Il est très courant que les familles qui prennent connaissance de l'homosexualité de leur enfant chassent celui-ci de la maison. MUCO a pris connaissance de plusieurs situations de ce type. Un exemple récent concerne un jeune transsexuel de 17 ans dans la province de Gitega. Il a été battu par trois hommes non identifiés qui l'ont accusé de vol et d'homosexualité.

Recommandations

Nous demandons :

1. La suppression de l'article 567 de la Loi N°. 1/05 du 22 avril 2009 portant sur la révision du Code pénal, qui criminalise les relations sexuelles entre adultes consentants de même sexe.

Lors du 1^{er} cycle de l'EPU les représentants gouvernementaux de Belgique, Pays-Bas, Chili et Slovénie ont demandé de réviser l'article 567 afin de ne plus pénaliser les relations sexuelles entre adultes consentants de même sexe. Cette recommandation n'a pas été suivie par le gouvernement.

2. Le respect et le soutien moral et financier des organisations qui militent pour les droits des personnes homosexuelles par les autorités publiques. Le manque de moyens matériels empêche ces associations de mener à bien leur travail.